

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

du 29 Mai 1996 ^{mj}
DECRET N° 96-245 /MEFPSS/DGFP/DGCA/S.V.

portant promotion au titre de l'année
1986 de Monsieur YOULOU Ephrem Cyr
Dieudonné, Ingénieur d'Agriculture, des
Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISLS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refon-
te du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut
Commun des Cadres de la Catégorie A des Services Techniques ;

(/u le Décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 65/170/RE du 25 Juin 1965 réglant
l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant
suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un
avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrati-
ve ou tout autre promotion ;

(/u le Décret n° 95/25 du 12 Janvier 1995 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomi-
nation des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 95/32 du 2 Février 1995 portant orga-
nisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le ré-
glement sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 96-244 /MEFPA/DGFP/DGCA/S.V du
29 Mai 1996 portant inscription au tableau d'avancement au ti-
tre de l'année 1986 de Monsieur YOULOU Ephrem Cyr Dieudonné, Ingénieur
d'Agriculture des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services
Techniques (Agriculture).

(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

DECRETE :

.../...

017

Article 1er : Monsieur YOULOU Ephrem Cyr Dieudonné, Ingénieur d'Agriculture de 3ème échelon des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service à Pointe-Noire, est promu au titre de l'année 1986 au 4ème échelon de son grade, indice 1140 pour compter du 02 Mai 1986.

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Mai 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux et Forêts et de la Pêche,

Jean Prosper K O Y O . -

- Général Jacques Joachim MHOBY-OPANGO. -

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget et de la Coordination des Régies,

- Professeur Anaclét TSOMMBET. -

- Luc Daniel Adamo MATETA. -

AMPLIATIONS :

- | | | | |
|-----------------|---|----------------|--------|
| JORC..... | 1 | INTERESSE..... | 2 |
| DGFP/DGCL..... | 3 | DOSSIER..... | 6 |
| DGFP/BST..... | 3 | SGG/BC..... | 2./26. |
| D.G.E..... | 3 | | |
| D.G.C.F..... | 1 | | |
| MAE/DLEFJP..... | 2 | | |
| CRF..... | 1 | | |